



République Française  
Département Indre-et-Loire  
**Commune de VERNOU SUR BRENNE**

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	23	23

L'an 2026, le 21 Mars à 10:30, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. DEVALLEE Victorien, Conseiller, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DOZINEL Claire, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, RAPICAULT Pauline, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 23/03/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
23/03/2026

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONZON Juliette

## 21/2026 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-7, et suivants.

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre d'adjoint à 5, il y a lieu d'élire les différents Adjointes de la Commune,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection, a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Considérant qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal.

### Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 037-213702707-20260321-D21\_2026-DE



Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Michel LEBREC. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

1<sup>ère</sup> Adjoint : Michel LEBREC

2<sup>ème</sup> Adjointe : Marie DELALEUF

3<sup>ème</sup> Adjoint : Bruno MAZEREAU

4<sup>ème</sup> Adjointe : Françoise DUBRAY

5<sup>ème</sup> Adjoint : Denis SIMONIN

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2026

Le Secrétaire de Séance  
Mme BONZON Juliette

Le Maire  
Victorien DEVALLÉE

